

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020

**Rapporteur :
Madame Christelle QUERE**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion à l'Observatoire en Bretagne (OEB)

L'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), groupement d'intérêt public, accompagne depuis 13 ans, la mise en œuvre des politiques publiques de l'environnement dans les domaines de l'observation et l'accès à la connaissance. Aujourd'hui, il offre à la collectivité, de devenir l'un de ses membres.

Administré jusqu'alors par l'Etat et la Région, l'OEB, suite à une modification de ses statuts, présente la possibilité à notre collectivité, de devenir membre.

La gouvernance et les projets de l'OEB évoluent avec, pour objectifs :

- de mieux répondre aux attentes des collectivités sur la connaissance environnementale de leur territoire ;
- de développer la mutualisation de projets et de moyens autour des besoins partagés en données environnementales ;
- d'accélérer la montée en compétence des équipes dans la gestion et l'exploitation des données environnementales.

Le montant de l'adhésion est calculé proportionnellement à la population Insee publiée au 1^{er} janvier de l'année, sur la base de 0,05 €/habitant, ce qui correspond pour Quimper Bretagne Occidentale à 5 000 € par an, base de calcul décidée chaque année par la gouvernance de l'observatoire en fonction des projets portés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider l'adhésion de Quimper Bretagne Occidentale à l'Observatoire de l'environnement en Bretagne.